



*mémoire et solidarité*

Label « Bleuet de France »

## Labellisation par l'Office National des Anciens Combattants (ONAC) de l'EHPAD «LA CLAIRIERE DES BERNARDINS»

Torigni-sur-Vire, lundi **17 septembre** 2012



Contact [presse](#)

Marc LUGAND-SACY

Tél : 02 33 75 46 41  
Port : 06 89 10 15 53

[marc.lugand-sacy@manche.gouv.fr](mailto:marc.lugand-sacy@manche.gouv.fr)

Valérie DESQUESNES

Tél : 02 33 75 48 82  
Port : 06 89 10 15 54

[valerie.desquesnes@manche.gouv.fr](mailto:valerie.desquesnes@manche.gouv.fr)





**LA MAISON DE  
RETRAITE « LA  
CLAIRIÈRE DES  
BERNARDINS » A ÉTÉ  
CRÉÉE EN 1973 PAR  
TRANSFORMATION  
DE L'HÔPITAL QUI  
FUT LONGTEMPS  
CONNU SOUS LE  
NOM D'HÔPITAL  
MATIGNON.**

## Présentation // L'EHPAD

L'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « **La clairière des Bernardins** » est un établissement public médico-social autonome doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il dispose d'une capacité d'accueil de 97 résidents et de 8 places d'accueil de jour.

L'établissement est habilité à l'aide sociale.

La maison de retraite « **La clairière des Bernardins** » est implantée légèrement en périphérie de la commune de Torigni-sur-Vire, ville très bien desservie puisque située sur l'axe Caen-Rennes, proche de Saint-Lô et non loin de Coutances et de Granville.

L'établissement oriente sa démarche sur le maintien de l'autonomie, des capacités physiques et intellectuelles des pensionnaires, en particulier dans le cadre d'une unité spécialisée « Alzheimer ».

Les personnes âgées sont accueillies, dans un lieu de vie adapté en termes de sécurité et de soins. La maison de retraite offre une prestation de soins de qualité dans un cadre de vie de proximité propice aux échanges entre générations.

## Labellisation // L'EHPAD

La commission nationale du Bleu de France a validé la candidature de cet établissement le 15 juin 2010.

L'entrée de l'établissement dans la liste privilégiée des établissements d'hébergement pour personnes âgées agréés ONAC se concrétise ce jour, par la signature de la convention liant l'établissement et l'ONAC et la remise du diplôme à madame Laurence Potel, directrice de l'établissement.

### | IMPORTANCE DES LABELLISATIONS POUR L'ONAC |

La maison de retraite « La clairière des Bernardins » est le 80e établissement intégrant, depuis sa création, le réseau des établissements publics ou privés labellisés dans 50 départements. Réseau dont l'Office est fier et auquel il attache une grande importance. C'est également le premier dans le département de la Manche.



*mémoire et solidarité*

**L'Office national a, en propre, un peu plus de 600 lits dans huit maisons de retraite. Avec les établissements labellisés, ce sont un peu plus de 2700 lits supplémentaires qui sont offerts aux ressortissants de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre et cela au plus près de leur lieu de vie habituel.**

Ce partenariat exemplaire dans le respect de la Charte du Bleuet de France impose une qualité d'accueil, de soin et d'animation : les établissements doivent répondre à toutes les exigences législatives et réglementaires et user des bonnes pratiques référencées par les ministères et organismes chargés des affaires sociales.

Il impose quelques engagements spécifiques vers le monde combattant. En effet, les établissements, publics ou privés, volontaires pour s'intégrer dans le dispositif accordent un droit de préférence aux ressortissants statutaires de l'Office national et leur réservent des places dans la limite de leurs disponibilités. Ils promeuvent les actions de mémoire combattante (drapeau, commémorations du 8 mai et du 11 novembre, rencontres intergénérationnelles autour d'expositions.

À charge pour la commission solidarité et le directeur du service de bien vérifier ces engagements pour permettre à la commission nationale de donner un avis favorable à la labellisation. C'est ce qui a été fait, avec succès, pour la résidence « La clairière des Bernardins » de Torigni-sur-Vire.

De même, une fois la labellisation accordée, la vigilance du directeur et de la commission solidarité doit être totale quant au respect des engagements pris.

Le conseil d'administration et la commission permanente de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre y sont très attentifs et examinent le compte rendu annuel des visites afin de confirmer ou non les labellisations accordées.

## | Le Bleuet de France |

Aujourd'hui, symbole officiel de mémoire et de solidarité envers le monde combattant et victimes de tous les conflits ayant engagé la France, le Bleuet de France symbolise, depuis près de 80 ans, le lien étroit entre la Nation et ceux qui l'ont servie. Les sommes collectées grâce aux collectes sur la voie publique servent principalement à l'action sociale en faveur des anciens combattants, des soldats blessés ou de leurs familles en cas de décès, des orphelins, pupilles de la Nation ou encore des victimes d'attentat. Ces dons permettent également d'organiser des actions de mémoire tournées vers les jeunes générations afin de transmettre les valeurs de courage, de don de soi, de respect et de solidarité portés par le monde combattant.

Pour soutenir ce partenariat, l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, par le biais du Bleuet de France, peut financer des actions de mémoire ou des équipements destinés au bon fonctionnement des établissements labellisés : Wii (console expédiée, remise et utilisée dans l'établissement), appareils d'aide au levage des personnes très dépendantes, etc. ...

C'est dire que le niveau du montant des fonds collectés par le Bleuet de France chaque année est déterminant.

Cet engagement pour le bien-être des personnes âgées est une valeur forte de l'ONACVG

L'ouverture des portes de l'EHPAD, de façon préférentielle, aux ressortissants de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, permet d'offrir à nos anciens combattants ou à leur ayant droit un cadre de vie bien tenu et agréable.

Elle permet de faire jouer totalement la politique de solidarité et d'action sociale que l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre conduit.

Pour les personnes âgées, cette politique privilégie d'abord l'aide au maintien à domicile, mais facilite le moment venu, l'entrée en maison de retraite.



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MANCHE

## Contact **presse**

**Marc LUGAND-SACY**

Tél : 02 33 75 46 41

Port : 06 89 10 15 53

[marc.lugand-sacy@manche.gouv.fr](mailto:marc.lugand-sacy@manche.gouv.fr)

**Valérie DESQUESNES**

Tél : 02 33 75 48 82

Port : 06 89 10 15 54

[valerie.desquesnes@manche.gouv.fr](mailto:valerie.desquesnes@manche.gouv.fr)



[manche.gouv.fr](http://manche.gouv.fr)